

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Bilan annuel des directrices et des directeurs de la protection de la jeunesse/directeurs provinciaux du Québec

Une année marquée par la pandémie et une hausse des signalements

Montréal, le 23 septembre 2020 – L'année 2019-2020 a amené son lot de défis aux Directrices et Directeurs de la Protection de la Jeunesse du Québec. Confrontés, en fin d'année, à l'amorce de la pandémie de Covid-19, les DPJ ainsi que leurs équipes ont dû rapidement adapter leur offre de services et leurs pratiques pour continuer de répondre aux besoins des enfants, des jeunes et de leur famille.

Hausse des signalements, drames familiaux, Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse, la dernière année aura été charnière dans l'histoire de la protection de la jeunesse au Québec.

« Plus forts ensemble! », est le thème choisi pour ce 17^e bilan qui veut mettre en lumière l'importance du travail en partenariat et rendre hommage à ses artisans. Qu'il s'agisse du soutien apporté par la voisine, par l'enseignante à l'écoute attentive ou par les intervenants et organismes d'horizons variés, chaque action bienveillante compte et s'additionne les unes aux autres pour tisser le filet de protection sociale essentiel au bien-être des enfants.

La volonté d'assurer une réponse sensible et de qualité aux besoins des enfants et de leur famille incite tous les jours de nombreuses personnes et autant d'organismes à travailler en étroite collaboration. Les DPJ partagent cette volonté; convaincus qu'une action concertée, novatrice et portée par des valeurs et une vision commune ne peut que nous rendre plus forts collectivement dans la réalisation de notre mission de protection des enfants.

Statistiques provinciales 2019-2020 :

- 118 316 signalements traités au Québec, une hausse de 12 % par rapport à l'an dernier.
- 36,8 % signalements retenus.
- 324 situations d'enfants signalés par jour, soit 35 situations de plus que l'an dernier chaque jour.
- 64,7 % des enfants dont la situation est prise en charge par les DPJ sont demeurés dans leur milieu familial ou chez des tiers significatifs.
- 9041 adolescents ont reçu des services dans le cadre de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA), ce qui représente une diminution de 8,5 % par rapport à l'an dernier.

Pour consulter le Bilan 2019-2020 : Bilan DPJ

-30-

Source :

Service des relations médias du CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal
514 630-2225, poste 5257 - relations.medias.comtl@ssss.gouv.qc.ca